

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2022

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **25**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le **vingt quatre octobre**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Laure PION

OBJET : SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION LA BOULE FERREE DU BUGEON

Le Président informe le Conseil communautaire de la demande de subvention de l'association La Boule Ferrée du Bugeon pour la participation de ses membres aux championnats de France : Messieurs Denis QUEZEL et Romain QUEZEL (doublette), Denis QUEZEL (tête à tête), Madame Valérie FACCHINELLO et Monsieur Antoine MORENO (double mixte).

Il rappelle la délibération en date du 27 juin 2017 fixant les modalités d'attribution de subvention aux clubs sportifs pour la participation d'athlètes à des championnats nationaux ou internationaux.

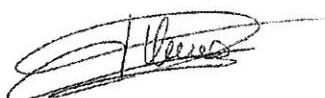
La commission Finances - Subventions, réunie le 17 octobre 2022, propose l'attribution d'une subvention de 100 euros par athlète soit une subvention totale de **500 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Finances - Subventions d'attribuer une subvention de 100 € par athlète ayant participé à des compétitions nationales,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de **500 euros** à l'association La Boule Ferrée du Bugeon,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>